

Rapport d'activité Année 2008

PREAMBULE

La loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit, dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, un article L5211-39 prévoyant que :

« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 Septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. »

Ce rapport se décompose de la façon suivante :

1. Présentation générale
2. Missions techniques
3. Fonctionnement du Syndicat
Les bureaux et assemblées générales en 2008 (chaque Assemblée Générale est précédée d'un bureau
Les effectifs du SITPRT
4. Annexes
Contribution des communes et population concernée
Délégués des communes
Compte administratif 2008

1 - PRESENTATION GENERALE

Le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine (SITPRT) est l'une des trois composantes du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (aujourd'hui Communauté Urbaine) et du SICOVAL (depuis le retrait du Conseil Général de la Haute-Garonne fin 2006).

Le SMTC est l'Autorité Organisatrice des Transports de l'Agglomération au sens de la LOTI (Loi d'Orientation des Transports intérieurs 1982).

En 2008, le SITPRT représente au SMTC 20 Communes de l'Agglomération. Puis 22, 2 communes intègrent le syndicat en cours d'année (délibération en date du 18 novembre 2008).

Rapport d'activité Année 2008

Le SITPRT a pour vocation, suivant l'article 2 de ses statuts :

« d'étudier les problèmes posés à ses adhérents par l'organisation des transports en commun dans l'agglomération toulousaine et de participer soit directement, soit par l'intermédiaire du SMTC. Le Syndicat dispose à cet effet des pouvoirs administratifs et financiers que ces collectivités sont autorisées à lui déléguer en vertu des lois et règlements en vigueur. »

L'article 3 (ajouté en 2004), prévoit :

« en complément des prestations fournies aux communes membres, le syndicat peut apporter un concours technique à des communes non membres envisageant leur adhésion, afin de d'examiner les conditions techniques de mise en oeuvre des transports publics tels que relevant de sa compétence. Cette intervention s'exerce selon les modalités d'exercice de la compétence dévolue par les communes membres.

Ce concours s'effectue moyennant participation des communes et fait l'objet d'une convention entre le SITPRT et les communes concernées.

Les demandes sont examinées par le conseil syndical et doivent être approuvées par lui. »

En 2006 puis 2007, le SITPRT a passé convention avec 5 communes (Fonsorbes, Léguevin, Saint-Jory, Mondouzil et Aigrefeuille) qui envisageaient d'intégrer le Périmètre des Transports Urbains.

En 2008, 2 d'entre elles, Mondouzil et Aigrefeuille, deviennent membres du Syndicat.

Saisi d'autres demandes, le Bureau du SITPRT avait décidé dès 2007, de marquer une pose dans la perspective d'élargissement du Syndicat.

La situation financière du SMTC autant que l'exigence de cohérence du PTU conduisent en effet à repousser les demandes de communes plus éloignées à une date ultérieure.

Pour information il est utile de rappeler que les statuts du SMTC ont été modifiés en 2007.

Concernant les participations financières des collectivités membres, il est précisé :

« le montant annuel des contributions des trois collectivités membres est celui de l'exercice 2006, majoré par application de la formule d'indexation prévue par la délibération en vigueur, assise sur l'évolution cumulée de la population de l'agglomération et celle de l'indice du coût de la consommation INSEE (hors tabac). »

Afin de garantir chacun des partenaires, aucune modification des contributions autre que cette majoration par application de la formule d'indexation ne peut intervenir sans l'accord des trois collectivités membres.

D'un point de vue politique et administratif il convient de rappeler que l'année 2008 fut celle du renouvellement des Conseils Municipaux et par voie de conséquence des membres du Comité Syndical et du Bureau du SITPRT.

La contribution des collectivités au SMTC sur les dernières années :

• en 2007 :

- Le SITPRT a contribué à hauteur de 988.851 euros.
- Le SICOVAL pour 834.695 euros,
- Le CAGT pour 31.867.561 euros, en section de fonctionnement.
- Le Conseil Général a contribué à hauteur de 41.109.004 euros d'aides à l'investissement.

Rapport d'activité Année 2008

• en 2008:

- SITPRT : 1.022.966 euros,
- SICOVAL : 863.492 euros + 200.000 euros,
- CAGT : 32.966.992 euros + 6.800.000 euros,

soit **34.853.450 euros de contributions « normales »** et **7.000.000 d'euros de contributions supplémentaires**

La participation du Conseil Général devait se situer aux alentours de **30.000.000 d'euros.**

2 - MISSIONS TECHNIQUES

2 - 1 : Intervention auprès des communes

Le travail du SITPRT a été conduit comme les années précédentes, sur la base de rencontres de terrain avec les représentants des différentes communes mais également de réunions de secteurs organisées en fonction des enjeux locaux.

Principaux dossiers et études suivis au cours de l'année 2007 :

*Réseau bus : pas de grandes modifications à noter.

*Etudes nouvelles communes : adhésion en 2008 des communes d'Aigrefeuille et Mondouzil après avoir obtenu la garantie de leur desserte par le TAD.

*Etude générale : le SITPRT a engagé en 2007 une étude visant à « définir les exigences techniques et financières de la desserte du territoire du SITPRT et des communes adhérant au titre de l'article 3 des statuts dans les 5 années à venir en prenant en compte les divers modes, bus, navette, TAD, train ».

Un cahier des charges est ainsi réalisé et validé en octobre 2007. L'étude est réalisée par l'Auat au cours de la fin de l'année 2007 et pendant l'année 2008.

Ce travail donne lieu à une restitution en CS et lors de réunions de secteurs au mois d'octobre 2008. Cette étude est versée au dossier du PDU afin de permettre la prise en compte des projets nécessaires à la desserte des territoires du SITPRT.

Pour mémoire, la note d'information fixant l'objectif de cette étude avait été diffusée lors du CS d'octobre 2007 :

"Il s'agit de définir les conditions techniques et financières de la desserte des territoires du SITPRT et des communes adhérant au titre de l'article 3 des statuts dans les prochaines années en prenant en compte les divers modes de transports en commun, bus (urbain pour Tisséo et inter urbain pour le Conseil Général), navette communale ou intercommunale, TAD (Transport à la demande), train (notamment pour les liaisons TER de banlieues).

Nous souhaitons, par cette étude, disposer d'un document « techniquement opposable ».

Les propositions se baseront sur un diagnostic territorial complet intégrant l'identification des fonctions des territoires considérés (vocation habitat, activités, mixte, loisirs) ainsi que les projets d'infrastructures inscrits aux SDAT et PDU approuvés et -ou- à l'étude actuellement.

Nous souhaitons avoir une connaissance précise, dans chaque secteur du SITPRT, des atouts et faiblesses des réseaux de transports en commun, des possibilités de réorganiser le réseau urbain, de développer de nouveaux modes de transport, ainsi qu'une estimation du coût global d'une bonne desserte des communes membres (coût d'investissement, coût d'exploitation, ...).

Rapport d'activité Année 2008

Démarche proposée :

Lancer la première phase de l'étude (état des lieux et début d'analyse) au dernier trimestre 2007 et laisser le soin à la future équipe du SITPRT de lancer la phase préconisations.

Après rencontre avec le CG et le SMTC, il apparaît qu'ils ne souhaitent pas intervenir dans l'étude mais sont OK pour participer à un Comité de Pilotage Technique.

Après rencontre avec l'AUAT il apparaît que l'agence pourrait se positionner de deux façons : intégrer le comité de pilotage technique, fournir des données sous couvert du SMTC, proposer un soutien technique (convention tripartite par exemple),

réaliser le pré-diagnostic. Ceci nécessiterait une adhésion du SITPRT à l'agence et un financement complémentaire pour les études réalisées. Le Bureau du SITPRT réuni le 13 septembre a opté pour cette seconde possibilité."

2 - 2 : Participation au SMTC

*Participation aux Bureaux, Comités Syndicaux et Commissions d'Appel d'Offres.

Comités Syndicaux

28/01/08
28/02/08
28/04/08
14/05/08
02/06/08
09/07/08
29/09/08
04/11/08
15/12/08



Restitution des études.

*Participation aux Commissions Permanentes d'Adaptation de l'Offre.

15/02/08
04/03/08
15/05/08
12/06/08
24/06/08
16/09/08
15/10/08
19/11/08
15/12/08

2 - 4 : Participation à la SMAT :

*Réunions du Conseil d'Administration

Rapport d'activité Année 2008

3 - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

3 - 1 : Bureaux et CS en 2008 :

BUREAU ASSEMBLEE GENERALE	ORDRE DU JOUR
19 février 2008 à Plaisance du Touch	<ol style="list-style-type: none"> 1) Approbation du PV du Comité Syndical du 8/10/07 2) Débat d'orientations budgétaires 3) Indemnités de Conseil du Receveur
15 avril 2008 à Plaisance du Touch	<ol style="list-style-type: none"> 1) Election du nouveau Président 2) Composition du nouveau bureau 3) Election du nouveau bureau 4) Election des délégués au SMTC et à la SMAT 5) Indemnités de fonction 6) Renonciation de 50% des indemnités du Président 7) Approbation du PV du Comité Syndical du 19/02/09 8) Approbation du Budget Primitif 2008 9) Approbation du Compte de Gestion 2007 10) Approbation du Compte Administratif 2007 11) Modification de la Participation du Syndicat à l'Association du Service Social des employés municipaux de la Ville de Plaisance du Touch
3 juin 2008 à Plaisance du Touch	<ol style="list-style-type: none"> 1) Approbation du PV du CS du 15/04/2008 2) Indemnités de fonction 3) Indemnité de Conseil du Receveur 4) Convention de mise à disposition des services entre la commune et le SITPRT 5) Approbation du Rapport d'activité pour l'année 2007 6) Approbation du Règlement Intérieur du SITPRT
18 novembre 2008 à Plaisance du Touch	<ol style="list-style-type: none"> 1) Approbation du PV du CS du 3/06/08 2) Décision modificative budgétaire 3) Proposition de vente du véhicule Renault Clio appartenant au SITPRT) 4) Adhésion de la commune de Mondouzil au SITPRT 5) Adhésion de la commune d'Aigrefeuille au SITPRT 6) Actualisation de la population dans les documents du SITPRT

3 - 1 : Effectifs du syndicat :

Le personnel du Syndicat est composé d'1 directeur.

Pour mémoire :

Services mis à disposition à titre payant sur la base d'heures effectuées par un agent mis à disposition :

Rapport d'activité Année 2008

Services	Effectuant les missions suivantes :
Secrétariat	5. Accueil téléphonique 6. Tenue du Secrétariat 7. Relations avec les communes membres

En contre partie de ces services liés à la mise à disposition d'un agent, une facturation trimestrielle sera adressée au Syndicat à compter du 1^{er} juillet 2008 sur la base du salaire au prorata plus charges.

